

Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public Avis de publicité

Objet : Activité de restauration mobile (Food truck) sur un emplacement appartenant à l'INSA Rennes

Procédure :

Publicité préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public, effectuée dans le cadre de l'article L.2122-1-1 du code de la propriété des personnes publiques

La procédure mise en œuvre permettra de choisir le titulaire occupant le domaine public en vue d'une exploitation économique. L'autorisation délivrée prend la forme d'une convention d'occupation du domaine public.

Caractéristique de l'emplacement :

L'INSA Rennes est une école publique d'ingénieurs située sur le campus de Beaulieu à Rennes. L'INSA Rennes est également un centre de recherche. Le site de 17 hectares, comporte 24 bâtiments. L'INSA Rennes accueille de l'ordre de 2 000 étudiants, répartis en élèves ingénieurs, étudiants en masters et doctorants, et fonctionne avec 450 personnels (enseignants, enseignants-chercheurs et personnels administratifs et techniques). Une description complète de l'INSA Rennes et du site est disponible sur : <http://www.insa-rennes.fr/insa-rennes.html>

Les candidats sont informés que le campus est moins fréquenté pendant les périodes de vacances scolaires et il sera fermé 1 semaine à Noël et 3 semaines entre fin juillet et mi-août.

Emplacement proposé : le long de l'allée Victor GRIGNARD, à proximité du bâtiment n° 10 (voir plan). Branchement électrique possible.

Superficie de l'emplacement : L'emprise totale de l'aménagement (véhicule, tables, chaises, décoration ...) ne devra pas dépasser 20 m².

Jours et horaires d'activité souhaités : du lundi au vendredi, de 11h30 à 14h (à titre indicatif).

Possibilité d'une présence de 2 ou 3 jours par semaine en combinant 2 Food truck, préciser les jours souhaités.

Infrastructure de vente :

L'infrastructure de vente est choisie librement par le professionnel. Néanmoins, le véhicule (camion/camionnette) < 3,5 tonnes, devra être autonome en eau. L'installation devra respecter les règles d'hygiène, de sécurité et de tranquillité publique : respect de la chaîne du froid ou du chaud, respect de toutes les normes sanitaires en vigueur, les installations devront répondre à des garanties de sécurité strictes.

Le candidat devra assurer une gestion autonome des déchets et un nettoyage quotidien de l'espace occupé.

Le candidat devra souscrire toutes les polices d'assurance d'usage en la matière et respecter la convention d'occupation temporaire du domaine public.

Durée de l'autorisation :

L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public est délivrée pour une durée d'un an à compter de la notification de la convention, reconductible 5 fois.

Conditions financières :

L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public sera délivrée moyennant le paiement d'une redevance mensuelle de 150 € toutes taxes comprises pour 5 jours de présence par semaine. En cas de présence inférieure à 5 jours par semaine, la redevance sera calculée au prorata du nombre de jours de présence.

Documents et renseignements à remettre :

Ils permettront d'apprécier la motivation du candidat et le fonctionnement envisagé pour la réussite de son projet commercial :

- Présentation de l'entreprise (CV, pièce d'identité du demandeur, expériences)
- Description des plats proposés et prix pratiqués
- Description du camion avec photos (notamment dimensions) et du mobilier, le cas échéant
- Description de l'origine des produits (frais, surgelés, préparés industriellement, fait maison, matières premières bio ...)
- Indiquer en quoi l'emplacement est adapté aux produits proposés
- Présentation des périodes et horaires d'ouverture
- Actions en faveur du développement durable (gestion des déchets, matériaux durables, réutilisables, véhicule propre ...)
- Indication des jours de présence souhaités
- Indiquer les résultats attendus (nombre de clients visés, dépenses moyennes par clients)

- Extrait Kbis de moins de 3 mois
- Carte de commerçant ambulant
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
- Avis ou preuve d'enregistrement à la DDETSPP (réglementation sanitaire)

Critères de sélection

1- Qualité du projet : 45 %

(Intégration dans le site, qualité du matériel, périodes et horaires ...),

2- Qualité et pertinence des produits proposés : 45 %

(Respect des normes de sécurité sanitaire et d'hygiène, qualité gustative, origine des produits, variété, tarifs appliqués ...)

3- Qualité environnementale de l'offre : 10 %

(Gestion des déchets, matériaux durables, réutilisables, origine des produits, véhicule propre ...)

Le/les candidat(s) retenu(s) devra/devront conclure avec l'INSA Rennes une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et remettre une attestation d'assurance Responsabilité civile professionnelle, l'attestation d'assurance du véhicule et la carte grise.

Dépôt des candidatures :

Date limite de réception des candidatures : **vendredi 18 juillet 2025 à 12h00**

Adresse : **INSA RENNES**
Service Achats - Marchés
20 avenue des Buttes de Coësmes CS 70839
35708 RENNES CEDEX 7
Mail : marches-publics@insa-rennes.fr

Le dossier peut être remis en main propre à l'accueil de l'INSA Rennes, transmis par courrier en recommandé avec accusé de réception ou par voie électronique.

Renseignements :

Service Achats – Marchés
Tél. 02 23 23 86 67
Mail : marches-publics@insa-rennes.fr

